

Forêt de Sénart

Des coupes sont prévues sur le secteur de Brunoy et Quincy-Sous-Sénart

En octobre, dans le cadre de la gestion durable de la forêt de Sénart, l'ONF intervient à proximité des communes de Brunoy et Quincy-sous-Sénart. Cette opération sylvicole concerne quatre parcelles : 154, 155, 196 et 197.

En forêt, rien ne se fait au hasard !

La gestion forestière ne laisse place à **aucune improvisation**. Chaque forêt domaniale dispose d'un **document de gestion durable**, appelé aménagement forestier qui programme toutes les actions à mener dans la forêt. Approuvé par le Ministère de l'Agriculture, ce document constitue la **feuille de route quotidienne qui guide les forestiers**. Toutes les interventions y sont notamment répertoriées et planifiées.

Durant le mois d'octobre, **l'ONF conduira des coupes sur les parcelles 154, 155, 196 et 197**. Celles-ci visent à **renouveler les arbres dans les parcelles**, tout en sécurisant leurs lisières : abords des routes (nationale 6) et des chemins forestiers fréquentés par les promeneurs.

L'ORGANISATION DES INTERVENTIONS

Pour mener à bien ces opérations tout en assurant la sécurité des opérateurs, le **bucheronnage s'effectue de façon manuelle** mais aussi **mécanisée avec un tracteur équipé d'une cisaille**. Une fois récoltés, les bois principalement composés de feuillus (chênes, charmes) seront stockés sur le sol et empilés le long de la route forestière d'Orléans. Pour organiser leur transport vers les usines de transformation, ils **resteront plusieurs semaines sur place**.

Les branchages faisant moins de 7 centimètres de diamètre seront laissés **volontairement sur le parterre des parcelles**. En se décomposant, ils vont **nourrir le sol forestier** et les espèces inféodées au bois mort, indispensables à l'écosystème forestier.

A quoi vont servir les bois récoltés ?

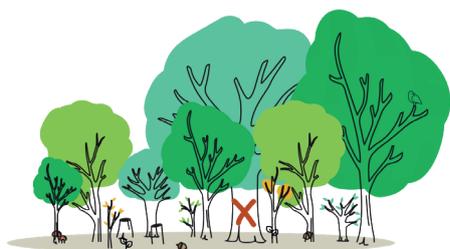
Selon leurs qualités, les bois alimenteront la filière nationale. Ceux de bonne qualité **serviront en bois d'œuvre** pour l'industrie du sciage (construction, tonnellerie, menuiserie...). Les autres seront valorisés en **bois de trituration** pour la fabrication de panneaux de particules ou en **source d'énergie locale** : bûches, plaquettes...

DES DÉSAGRÈMENTS TEMPORAIRES POSSIBLES

Situés en lisière, proches de zones résidentielles, et de chemins de promenade, **ces travaux occasionneront des désagréments temporaires** : bruit, passages des engins forestiers, ornières temporaires. Raisons pour lesquelles, ils se dérouleront dans **le respect d'un règlement strict**, dont la remise en état des chemins est prévue à la fin.

Toutes les dispositions seront prises pour assurer leur réalisation dans les meilleures conditions de sécurité.

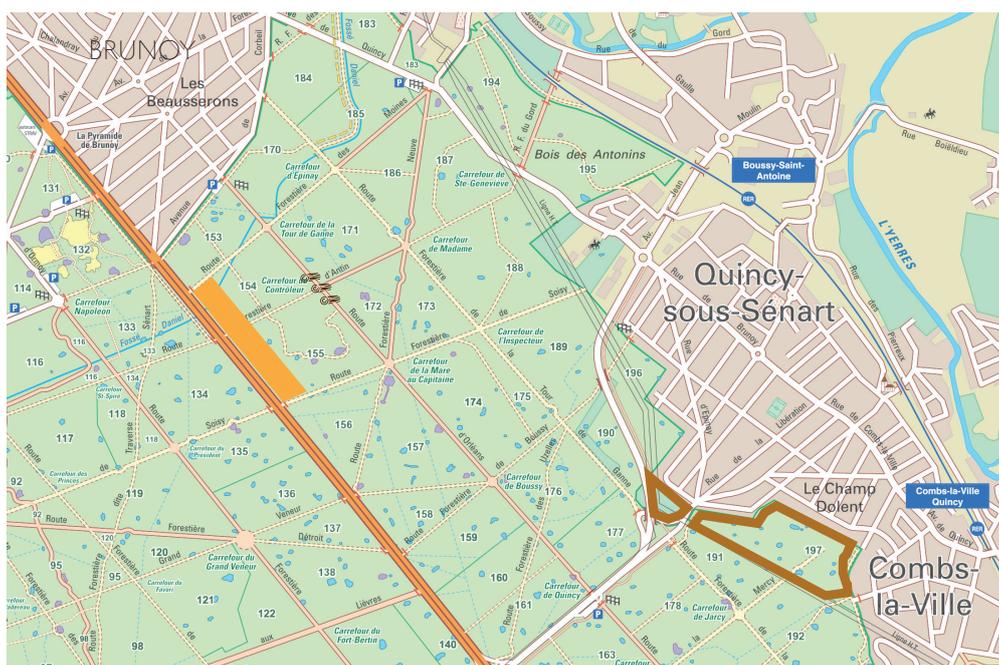
Une parcelle en exploitation est interdite au public.



Tous les 8 à 10 ans, des arbres d'âges différents sont coupés afin d'assurer la régénération de la forêt tout en maintenant un paysage forestier continu, puis valorisant du bois utile à la société.

A QUOI CELA SERT ?

- Strictement encadrées et suivies dans le temps, **ces coupes interviennent à un moment clé de la vie de la forêt** (cf. schéma). Par ces actions, le forestier **apporte la lumière et l'espace** aux arbres conservés afin que les jeunes grandissent dans les meilleures conditions et les semis germent naturellement.
- Avec cette sylviculture, **la forêt se renouvelle le plus naturellement possible**, sans recours à la plantation. C'est à dire qu'on **laisse les jeunes semis s'installer à partir des graines** (glands des chênes) disséminées au sol par les arbres adultes. Comme cela se fait depuis toujours en forêt de Sénart.
- Après ces interventions, **les arbres d'âges, d'essences et de tailles variés cohabiteront**. La forêt gardera son écran boisé sans coupe rase. En Île-de-France, l'ONF applique une **gestion dite en « futaie irrégulière »**.
- Lors de ces interventions, l'ONF **enlève également les arbres dangereux** le long des routes et chemins forestiers. Faire en sorte que les usagers et automobilistes **circulent en sécurité** sans risque de chute de branches ou d'arbres sur les routes et chemins forestiers, est une priorité pour l'ONF.



 Parcelles concernées par les coupes visant à améliorer et régénérer les arbres naturellement
Technique combinée : bucheronnage manuel et mécanisé.

 Parcelles concernées par la campagne de sécurisation des lisières
Technique combinée : bucheronnage manuel et mécanisé.

 Stockage temporaire des bois